

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

## CCAS DE CONTAMINE SUR ARVE SEANCE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Date de la convocation : le 27 mars 2023

L'an deux mil vingt- trois, le lundi 3 avril à vingt heures précises, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

Nombre de membres en exercice : 15      *Présents : 10 Absents : 5 Votants : 14*  
*Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M<sup>me</sup> Aline WATT-CHEVALLIER (Présidente), M<sup>me</sup> Annie REVERTEGAT, M<sup>me</sup> Virginie SIROT, M. Dominique ROY, M<sup>me</sup> Fabienne JOLIVET-BALON, M<sup>me</sup> Mireille MORAN, M<sup>me</sup> Nicole SAVOINI, M. Alexandre BUSATO, M. Denis POTARD, M. Jean-Luc TROGER.

Pouvoirs : de M<sup>me</sup> Aurélie ANCENAZ à M<sup>me</sup> Fabienne JOLIVET, de M<sup>me</sup> Joëlle BIMBERT à M<sup>me</sup> Mireille MORAN, de M. Thierry CHARRETOUR à M. Denis POTARD et de M<sup>me</sup> Delphine SCARAMOZZINO à M<sup>me</sup> Virgine SIROT.

Absent excusé : M<sup>me</sup> Elodie DEFASY

Secrétaire de séance : M. Denis POTARD

**Délibération n° 01.04.23 objet : vote des subventions aux associations à caractère médico-social**

Madame La Présidente indique que trente-quatre demandes de subventions ont été réceptionnées depuis un an, plus précisément depuis le dernier vote des subventions (séance du 16 mai 2022). Le groupe de travail composé de Mesdames Ancrenaz, Bimbert, Moran et Revertégat s'est réuni le 27 mars dernier afin d'étudier l'ensemble des dossiers. Comme les années précédentes, le choix s'est porté sur des associations locales, peu ou non subventionnées au niveau national, ainsi que sur des établissements pédagogiques qui accueillent des enfants de la commune.

Associations à caractère social	Subventions 2023
HYPOPHOSPHATASIE (commune)	500,00€
LOUNI, UN SOURIRE POUR LA VIE ( commune)	500,00€
LE PETIT MONDE D'EZIO (commune)	500,00€
EFS/ DONNEURS DE SANG FILLINGES/ MARCELLAZ	400,00€
BANQUE ALIMENTAIRE 74	200,00€
ALLEZ PLUS HAUT ( Institut Médico Educatif)	200,00€

ESPACE FEMMES	200,00€
MFR (Maison Familiale Rurale de Bonne)	200,00€
LES RESTAURANTS DU CŒUR	200,00€
LA CROIX ROUGE FRANCAISE	200,00€
PROTECTION CIVILE 74	200,00€
AFTC 74 (lésion cérébrale)	100,00€
GIS 74 (secours humanitaire)	100,00€
LOCOMOTIVE (enfants cancer)	100,00€
VMEH (visite malade dans établissements hospitaliers)	100,00€
HANDICAP SPORT LOISIRS (Bonneville)	100,00€
APEDYS DES 2 SAVOIE (trouble DYS)	100,00€
OPERATION NEZ ROUGE	100,00€
HANDISPORT (département)	100,00€
A PETITS PAS DE LOUPS (crèche CHAL)	100,00€
AEHA (école à l'hôpital)	100,00€
PREVENTION ROUTIERE	100,00€
ARVE REFUGIES	100,00€
MFR (Sallanches)	100,00€
ADOT 74 (don organes et tissus humains)	100,00€
FRANCE ALZEIMER	100,00€
FOL 74 (aide colonie)	100,00€
ECAUT (école de production)	100,00€
SESSAD LES PETITS PRINCES (Fillinges)	100,00€
SECOURS EN MONTAGNE	100,00€
SADVA	500,00€
EFFIKASS	500,00€
ADMR	785,00€

Après la lecture du tableau de la répartition aux associations,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la répartition des sommes allouées aux associations pour un montant total de 6 985,00€.
- Et **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations sus nommées.

*Le Secrétaire de séance,*

*Monsieur Denis POTARD*

*La Présidente,*

*Madame Aline WATT CHEVALLIER*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*